

Le Courrier

de Faÿ-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFO DU 15 SEPTEMBRE 2016

1 - JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 17 & 18 septembre 2016

L'Office de Tourisme du Pays de Nemours a édité un dépliant spécial détaillant toutes les visites, animations et expositions organisées lors du prochain week-end. Il est à votre disposition en mairie et consultable sur le site info@tourisme-paysdenemours.fr ou www.tourisme-paysdenemours.fr

A Faÿ, comme chaque année, Bernard BRUN, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, accueillera les visiteurs dimanche 18 septembre de 15 h à 17 h dans notre Eglise Saint Sulpice. Il saura vous intéresser à l'histoire du lieu.

2 - TRAVAUX RUE DE MONTIVIER

La pose d'un deuxième avaloir face au 7 rue de Montivier pour canaliser les eaux de ruissellement se fera vendredi 16 et samedi 17 septembre. La rue ne sera pas fermée à la circulation mais la chaussée sera réduite au niveau des travaux. Nous vous demandons de circuler lentement à cet endroit. Le séchage du béton demandera environ deux semaines. Merci d'accepter cette contrainte provisoire dont le but est de protéger les riverains des inondations lors des pluies violentes.

3 - NOS AMIS LES BETES...

Nous sommes à la campagne et nous aimons les animaux, n'en doutez pas ! Cependant nous recevons de nombreuses plaintes concernant les aboiements intenses prolongés de chiens en l'absence de leurs maîtres ce qui, convenons-en tous, peut devenir une nuisance insupportable. Il n'est pas question ici, bien sûr, des aboiements ordinaires des chiens qui se manifestent occasionnellement pour signaler l'arrivée d'un visiteur ou d'un promeneur mais bien d'aboiements incessants qui irritent le voisinage.

Par ailleurs nous avons également à déplorer une forte concentration de déjections canines sur nos trottoirs et bordures de rues. Déjections qui, outre l'inconfort des promeneurs malchanceux, (allons-y plutôt du pied gauche !!!...) font le désespoir de nos agents quand ils passent le rotofil lors de l'entretien de nos rues...nous vous laissons le soin d'imaginer la scène!

Bref, une fois encore, dans un village agréable comme le nôtre, nous faisons appel au civisme des propriétaires de chiens concernés afin que nous n'ayons plus à déplorer de tels faits.

4 - NUISANCES SONORES : RAPPEL

Nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée

Du lundi au vendredi de 7 h à 20 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30

Le dimanche de 10 h à 12 h uniquement

5 - ELAGAGE DES ARBRES

Quelques rappels utiles pour conserver de bons rapports de voisinage

La loi impose une distance minimale de 2 m entre les arbres hauts de plus de 2 m et la limite des deux propriétés, ou une distance minimale de 50 cm pour les arbres hauts de moins de 2 m.

Ces dispositions s'appliquent en cas d'absence de réglementation locale, définie par arrêté municipal. Ce qui est le cas sur la commune de Fay.

Si un voisin ne peut, de son propre chef, élaguer les branches litigieuses, il est toutefois en droit de couper lui-même des racines, des brindilles ou des ronces qui viendraient empiéter sur son terrain. Enfin, les fruits et les fleurs d'un arbre qui débordent sur une propriété ne peuvent être cueillis. Ils peuvent en revanche être librement ramassés une fois tombés naturellement !

Articles 668, 669, 671 et 673 du code civil.

6 - DEBORDEMENTS DES ARBRES ET ARBUSTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

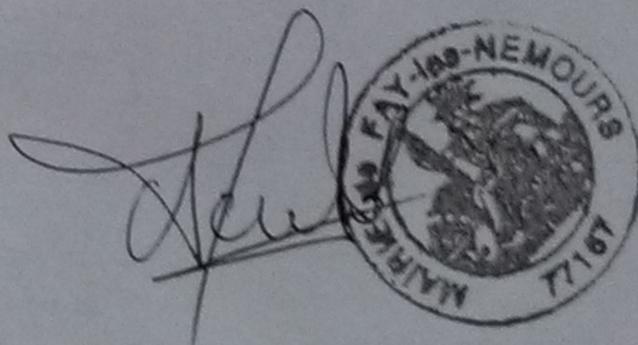
Pour rappel, chaque propriétaire doit veiller à l'entretien des arbres et arbustes qui empiètent sur le domaine public et/ou qui gênent les lignes téléphoniques et les fils électriques.

7 - FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE LES 26 ET 27/09/2016

La secrétaire de mairie sera en formation les 26 et 27/09/2016. Nous vous remercions de votre compréhension.

Bien Cordialement,

Le Maire,
Christian PEUTOT



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjoints
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr